



## COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay  
Tél : 04 71 07 20 80

Le Puy-en-Velay, le 16 juin 2022

### **ELEVES DE 6ème, 5ème, 4ème**

Madame, Monsieur, Chers parents,

En raison du Brevet des Collèges, les élèves seront en vacances à partir du **mardi 28 juin à 17h**. Les professeurs sont convoqués pour la surveillance et la correction des épreuves. Dans un souci d'éducation, les enfants doivent comprendre que le monde de l'école, comme celui du travail, a des règles d'assiduité. La présence de chacun est donc obligatoire jusqu'à cette date.

Pour terminer l'année, les professeurs principaux organiseront un temps de convivialité avec leurs élèves le mardi 28 juin après-midi. Nous demandons aux élèves d'avoir une tenue correcte ce jour-là : les élèves maquillés ou déguisés ne seront pas admis au Collège ; de plus, dans un souci de sécurité, nous ne voulons pas qu'ils apportent des bombes pour se colorer les cheveux, ni des pétards ou autres farces et attrapes.

Après la sortie, des débordements ont pu être constatés par le passé dans les rues et sur différentes places (jeux d'eau dans les fontaines municipales, jets de farine et d'œufs). Des repas de classe sont parfois improvisés sur la pause méridienne ou le soir. Nous tenons à préciser que l'Etablissement n'encourage aucune de ces pratiques. Nous appelons les parents à la plus grande vigilance et nous rappelons que toute autorisation accordée par les familles place les enfants sous leur responsabilité.

Nous comptons sur la compréhension et la collaboration des familles.

Nous souhaitons un très bon été à chacune de vos familles et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, à nos respectueuses salutations.

La Direction et l'Equipe Educative

---

#### **COUPON REPONSE A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE ..... JUIN 2022**

- Je soussigné ..... confirme avoir pris connaissance des informations.

J'autorise mon enfant à participer aux activités proposées par l'Etablissement le mardi 28 juin 2022.

- J'autorise mon fils/ma fille ..... scolarisé(e) en classe de ....<sup>ème</sup> ..... à quitter

l'établissement à 17h le mardi 28 juin 2022

- Je souhaite que mon fils/ma fille ..... scolarisé(e) en classe de ....<sup>ème</sup> ..... reste dans l'établissement jusqu'à 17h50 le mardi 28 juin 2022

cocher la réponse choisie

Signature des parents :